

0.713-845.3-SLR

Bern, den 1. Juni 1993

**BERICHT DER SCHWEIZER DELEGATION AN DER 17.
SESSION DES UNEP VERWALTUNGSRATES VOM 10.-21.
MAI 1993 IN NAIROBI**

1. ZUSAMMENSETZUNG DER DELEGATION

Herr Direktor P. Roch, Delegationschef, EDI/BUWAL
 Herr Botschafter H.-P. Erismann, Ständiger Vertreter der Schweiz bei der
 UNEP
 Herr Minister J. Leutert, EDA/DIO
 Herr D. Langenbacher, Ständige Vertretung der Schweiz bei der UNEP
 Herr R. Stalder, EDA/DIO
 Herr O. Chave, EDA/DEH
 Herr R. Lamb, EDI/BUWAL
 Frau M. Linn-Locher, EDI/BUWAL

2. INTRODUCTION

Les débats du 17^e Conseil d'administration du PNUE ont été dominés par une tension entre les pays industrialisés et les pays en développement à propos de deux questions essentielles:

- La première a trait à l'importance des collectes des données environnementales et à leur utilisation. Les pays en développement craignent pour l'utilisation de technologies sophistiquées dont les résultats seraient inutilisables par les pays en développement.
- La seconde a trait à l'interprétation du "capacity building". Les pays industrialisés craignent que les pays en développement veuillent transformer le PNUE en agence de développement.

Le message donné par la nouvelle Directrice exécutive du PNUE, Madame Elisabeth Dowdeswell, tant en introduction qu'en conclusion de l'assemblée, a été très clair. Il correspond en tous points à la position de la Suisse:

- Le PNUE est essentiellement une organisation de compétence, qui doit agir en catalyseur pour faciliter l'application de l'Agenda 21 à travers l'ensemble du système des Nations-Unies et par les gouvernements des pays membres.
- La collecte de données est un pilier de l'activité du PNUE (plan Vigie). Une révision (review) du plan Vigie sera réalisée afin d'assurer la meilleure efficacité possible.
- Une révision du fonctionnement du PNUE est en cours, afin de l'adapter à l'exigence de l'application de l'Agenda 21.



Le rôle principal du PNUE pour l'application de l'Agenda 21 a fait l'unanimité des délégations. La Suisse a clairement fait connaître à Madame Dowdeswell son soutien sur ces différents points.

3. DAS BUDGET

Die Mehrzahl der Staaten sprach sich gegen feste Beitragszahlungen (assessed contributions) und damit für die Beibehaltung von freiwilligen Beiträgen aus. Allerdings war man sich darin einig, dass die Basis der Zahlungen vergrößert werden sollte. Zur Zeit kommen die 15 wichtigsten Beitragszahler für 96% des Budgets auf. Die Schweiz war 1992 mit einem Beitrag von fast 2.2 Millionen US\$ an den Umweltfonds acht wichtigstes Geberland.

In der Finanzplanung für das Biennium 1994-1995 rechnet man mit Einnahmen von 135 Mio US\$ (65 Mio \$ für 1994 und 70 Mio \$ für 1995). Auf dieser Basis wurde das Programmkomitee aufgefordert, für das Biennium 1994-95 ein Programm von 120 Mio US\$ zu planen. Ursprünglich hatte das Sekretariat für diesen Zeitraum ein Budget von 130 Mio \$ vorgeschlagen. Falls die finanzielle Lage es erlaubt, wurden zusätzliche 10 Mio \$ bewilligt. Darüber hinaus wurde die Exekutivdirektorin ermächtigt, für 1996-97 Verpflichtungen von bis zu 20 Mio \$ einzugehen. Für die Verwaltung und Programmunterstützung (PPSC, Programme and Programme Support Costs) wurden 41.8 Mio \$ bewilligt (gegenüber dem Vorschlag des Sekretariats von 43.6 Mio \$).

Allgemein kann gesagt werden, dass die Finanzierung des UNEP weiterhin Anlass zur Sorge bereitet. Das anlässlich früherer Verwaltungsratssessionen gesteckte Ziel mit Einnahmen von 100 Mio \$ pro Jahr konnte bisher nicht verwirklicht werden. Die Budgetdebatte war denn auch stark von Realismus seitens der Geberländer geprägt.

Bezüglich dem Management und der Organisation des UNEP wurden von Konsulenten sowie vom Komitee der Ständigen Vertreter (CRP) Empfehlungen ausgearbeitet. Der weitgehend von der Schweiz erarbeitete Entwurf des CRP wurde vom Verwaltungsrat genehmigt. Dabei soll zwischen den verschiedenen Budgets des UNEP (reguläres UNO-Budget, Verwaltungs- und Programmunterstützungsbudget (PPSC)) sowie dem Programmbudget klare Ordnung und mehr Transparenz geschaffen werden.

4. LE PROGRAMME

Le Conseil d'administration devait se prononcer sur un projet de programme présenté par la Directrice exécutive. Ce projet témoignait d'un sérieux effort de la part du PNUE pour prendre en compte les tâches nombreuses que l'Agenda 21 confie à l'institution. Composé de 12 sous-programmes - dont 4 entièrement nouveaux - le programme couvre le large spectre des secteurs environnementaux (climat, biodiversité, désertification, forêts, eaux, sols, etc.) ainsi que quelques activités fondamentales (renforcement des capacités, coopération régionale, institutions, législation et surveillance de l'environnement).

Avant de focaliser sur la répartition des ressources financières entre les sous-programmes, le

débat a permis de réaliser rapidement que la nouvelle structure du programme n'était guère contestée, les activités proposées répondant aux attentes et aux besoins des uns ou des autres parmi les Etats membres.

Il faut signaler néanmoins que le sous-programme "Plan Vigie" ("Earth watch") - un sous-programme ancien et classique du PNUE - regroupant les activités du GEMS (Global Environmental Monitoring System), d'INFOTERRA (International Environmental Information System), du GRID (Global Resource Information Data Base), du RISCPT et de l'UNCUEA (United Nations Centre for Urgent Environmental Assistance)- a été l'objet de critiques tant de la part du G77 que du WEOG (Western European and Others Group). On lui reproche en particulier d'être terriblement coûteux pour des résultats peu significatifs et sans grand rapport avec les besoins réels des Etats en matière d'information environnementale. GEMS, GRID et INFOTERRA étaient particulièrement visés, les deux premiers en raison surtout de l'impossibilité de généraliser les méthodologies informatiques sophistiquées sur la base desquelles ils reposent. La Directrice exécutive est en conséquence chargée de faire évaluer le "Plan Vigie" et de proposer à son endroit une nouvelle stratégie.

5. INTERETS SPECIFIQUES DE LA SUISSE

5.1. UNCUEA:

Malgré un désaveu sans nuance des Etats-Unis et les conclusions très mitigées de l'évaluation du Centre au terme de sa phase pilote, cette dernière a pu être prolongée d'une année. Pour cette période, le Centre a été chargé d'un mandat très précis visant à fournir aux Etats membres la base d'information devant leur permettre de prendre en toute connaissance de cause une décision définitive sur le maintien de cette petite entité basée à Genève. Ces résultats sont en tout points conformes aux objectifs de la délégation.

5.2. IUCC (Information Unit on Climate Change):

Conformément aux attentes de la délégation, le centre est dorénavant partie intégrante du sous-programme "Atmosphère", et son financement est assuré par le Fonds. Seuls certains pays arabes ont contesté son utilité, sans effet finalement.

5.3. Mercure:

Ce projet de liaison par satellite, particulièrement adapté à la transmission de flux d'informations digitalisées, a été accepté sans difficulté notable. La part de son financement relevant du PNUE a été inscrite au titre de la réserve du Fonds. Ce résultat correspond parfaitement aux objectifs de la délégation.

6. REMARQUE GENERALE

La Suisse, depuis plusieurs années, s'est liée particulièrement au soutien de quelques activités du PNUE renforçant la place internationale genevoise (GRID, Mercure, IUCC et UNCUEA). Il faut noter que ces activités sont très coûteuses proportionnellement à leur programme de référence. Ainsi, l'IUCC absorbe 2 des 7,5 mio US\$ consacrés aux activités

dans le domaine de l'atmosphère.

Par ailleurs, GRID et UNCUEA ne donnent pas, de l'avis général, des résultats en rapport avec les investissements consentis.

Ces contestations devraient nous encourager à faire systématiquement les plus grands efforts de suivi de ces activités afin:

- de tenter d'en améliorer le rendement et
- le cas échéant, de réévaluer le bien-fondé de nos engagements.

L'opportunité politique de ces engagements particuliers et leurs durabilité devraient ainsi faire l'objet de notre plus grande attention dans les deux années à venir, en prévision du prochain Conseil d'administration.

7. CONCLUSIONS

La Suisse figure parmi les huit plus gros donateurs du PNUE. Elle jouit d'une forte crédibilité auprès de ses partenaires occidentaux et son image est bonne parmi les pays en voie de développement.

Jusqu'à ce jour, la Suisse a surtout été active sur des aspects ponctuels du programme du PNUE. Sa position lui permettrait d'être plus influente au sein du PNUE.

Etant donné le rôle essentiel que ne manquera pas de jouer le PNUE à l'avenir sur la scène internationale, par sa responsabilité principale dans l'application de l'Agenda 21, et du fait de la dynamique mise en oeuvre par sa nouvelle Directrice exécutive, il est très important que la Suisse agisse davantage au niveau de la stratégie et des priorités du PNUE.

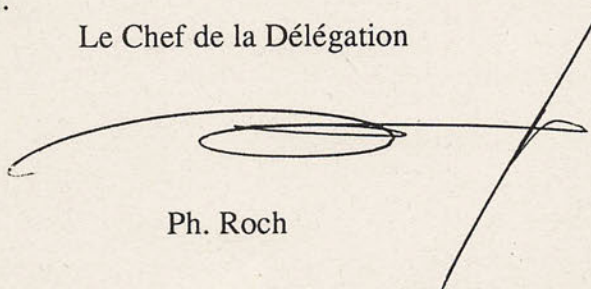
Une condition essentielle pour réussir cette prise d'influence de la Suisse consiste à mieux organiser les responsabilités au sein de l'administration fédérale.

Chaque office principalement concerné (OFEFP, DDA, OFAE, DOI), devrait désigner une personne responsable du dossier PNUE. Le délégué de l'office responsable (federführend) doit être chargé du suivi permanent de la coordination, ce qui suppose une disponibilité au moins à 50%. Enfin, les directeurs des offices devraient se réunir au besoin pour fixer les lignes des négociations, des priorités et de la stratégie et préparer les décisions du Conseil fédéral.

La réunion de la Commission du Développement Durable (CDD), du 14 au 25 juin prochain, sera l'occasion de tester cette coopération renforcée entre les offices.

Je tiens à remercier vivement Monsieur l'Ambassadeur Hans-Peter Erismann et ses collaborateurs, ainsi que les membres de la délégation, Monsieur le Ministre Jürg Leutert, Madame Monika Linn-Locher, Messieurs Dominik Langenbacher, Robert Lamb, Rolf Stalder et Olivier Chave, pour leur travail assidu et compétent, ainsi que pour l'esprit de coopération et d'amitié qu'ils ont fait régner.

Le Chef de la Délégation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a vertical stroke on the right side.

Ph. Roch

- Beilagen:
- Déclaration générale de la Suisse au 17ème Conseil d'administration du PNUE
 - Intervention of Switzerland on Subprogramme 7 "Environmental Law, Institutions and Policies"
 - Déclaration de la Suisse au Conseil d'administration (17e session) du PNUE:
Point 8 de l'ordre du jour: Protection de l'atmosphère
 - Plan Vigie (sous-programme 10)
 - Lutte contre la désertification
 - Renforcement des capacités

Déclaration générale de la Suisse au 17ème Conseil
d'administration du PNUE

prononcée par M. Philippe ROCH, Directeur de l'Office
fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

(salutations d'usage)

Près d'une année après le Sommet de la Terre, il nous faut admettre que nous sommes tous encore plongés dans une phase difficile au cours de laquelle nous devons "digérer" les résultats de ce processus de négociations d'une ampleur sans comparaison.

Tout d'abord, la CNUED nous a donné un sens nouveau de la globalité. Rio nous a forcé à comprendre que l'environnement n'est pas un nouveau secteur de la réalité. Au contraire il s'agit d'une dimension universelle, liée en particulier à toutes les activités humaines. De la même façon, les différents éléments de la problématique environnementale - aussi différents soient-ils - se sont révélés profondément interdépendants et synergiques. Cette globalité trouve dorénavant son expression dans le concept de développement durable.

Ensuite, la conférence de Rio a mis en évidence notre responsabilité différenciée mais commune face au maintien de conditions environnementales favorables à la vie humaine.

Si la naissance de ces deux concepts fondamentaux a été difficile, leur mise en oeuvre l'est plus encore - du moins à ce stade. Elle exige en effet un changement profond de nos valeurs, de nos modes de pensée et de nos pratiques. Et ce changement ne peut pas être limité à un groupe de négociateurs internationaux - en particulier les spécialistes du Conseil d'administration du PNUE, de la nouvelle Commission sur le Développement Durable, de l'ECOSOC et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. En effet, ce changement doit être celui de nos populations toutes entières.

La Suisse est préoccupée par ce défi et en mesure les difficultés immenses. Elle estime que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement est capable de contribuer de manière efficace au relèvement de ce défi comme il a déjà su jouer un rôle précurseur dans ce domaine au cours des deux décennies écoulées.

Nous avons la conviction que le rôle du PNUE dans ce contexte peut et doit être central, tant auprès des organisations de la famille des Nations Unies qu'auprès des gouvernements. A ce titre, nous partageons l'avis de Madame Dowdeswell lorsqu'elle considère que le programme devrait se concentrer sur trois axes:

- la surveillance et l'évaluation de l'environnement.

Comme nous l'avons déjà dit la semaine dernière, l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de prise de décisions ne peut se faire avec efficacité que si cette intégration repose sur un ensemble de données précises, fiables et cohérentes sur l'environnement. Le PNUE dispose d'instruments susceptibles de fournir ce service à tous ses partenaires - au prix, il faut le dire, d'une amélioration significative du Plan Vigie.

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement.

Au cours de ces dernières années, le PNUE est parvenu à concentrer des compétences essentielles dans le domaine de l'environnement. Il se doit aujourd'hui d'aider le plus grand nombre à les acquérir et à en faire usage. Les moyens

limités du programme ne lui permettent certes pas de réaliser cet objectif à lui tout seul. Sa position centrale dans le système et son sens de la coopération avec les agences spécialisées devraient cependant lui permettre de bénéficier dorénavant dans ce domaine de relais efficaces, tel que le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'UNESCO ou la FAO.

- Enfin, le PNUÉ devrait encore renforcer son rôle catalytique, dans la ligne de ce qu'il a déjà réussi à faire. Nous avons tout particulièrement apprécié le rôle très stimulant joué par le Programme dans le domaine de l'élaboration des instruments juridiques internationaux. Nous avons noté aussi les nombreuses initiatives prises par les différents centres d'activités du Programme visant à tester, par exemple, l'utilité de méthodologies nouvelles.

Ceci dit, il nous paraît évident que de façon générale le Programme des Nations Unies pour l'Environnement doit être mis en mesure de répondre concrètement aux besoins spécifiques de ses utilisateurs. Les débats de la semaine dernière ont dans ce sens clairement démontrés la grande variété de ces besoins. Aussi sommes-nous de l'avis que le Programme ne peut abandonner aucune de ses activités -

d'autant plus qu'elles sont largement complémentaires les unes des autres et qu'elles se renforcent mutuellement. Cependant, la pondération relative de ces domaines d'activités doit être discutée sereinement afin de garantir à tous les moyens qui leur permettent d'être efficaces.

C'est aussi dans la perspective de l'amélioration des services rendus par le PNUE que nous sommes très favorables au renforcement de ses bureaux régionaux. Ces derniers - à la condition qu'ils bénéficient d'une autonomie suffisante - sont tout désignés pour être les yeux et les oreilles du Programme, capables de focaliser localement ses ressources sur les problèmes caractéristiques de chaque région, de chaque pays.

Finalement, je tiens à souligner que la Suisse est consciente des difficultés de financement qui affectent le PNUE. Cette situation est sans doute liée aux contraintes budgétaires qui frappent actuellement tous les pays, industrialisés ou en développement. Nous souhaitons, dans le sens de la globalité et du développement durable que nous a donné Rio, que le nombre des contributeurs au Programme augmente significativement. Pour son compte, la Suisse tentera de faire croître progressivement ses contributions au Programme. Les questions environnementales étant universelles et d'égale importance pour chacun, nous espérons que cette détermination sera celle de tous.

UNEP-Governing Council
17th Session

Intervention of Switzerland on Subprogramme 7 "Environmental Law,
Institutions and Policies"

Switzerland would like to express its full support for the subprogramme on Environmental Law, Institutions and Policies, as a whole.

Considerable progress has been achieved in the development of international law during the last decade, and we feel that UNEP's very valuable work in this field, particularly in the framework of the Montevideo Programme, has greatly contributed to achieving this progress.

However, much remains to be done, we therefore consider the activities of UNEP in the field of international environmental law not just as one element among others for UNEP in fulfilling its catalytic role, but as an on-going priority for its future work and as an important contribution for the implementation of chapters 38 and 39 of Agenda 21. Among the actions to take according to Agenda 21, we attach particular importance to one element: this is the full and prompt implementation of legally binding instruments, taking into account the special needs and concerns of all countries.

Mr. Chairman,

it is obvious that the international environmental agreements - many of them having been concluded with the support or under the auspices of UNEP - attain their objectives only if they are ratified by as many States as possible and if the obligations they contain are observed comprehensively and according to the timetables laid down.

However, many administrative, legal, technical and financial problems exist which make it very difficult especially for developing countries and for countries with economies in transition to be signatories of environmental agreements and, above all, to implement them.

It is our opinion that the various Conventions Secretariats could well play an important role in solving these problems by providing more information and assistance to governments in building up the necessary administrative and legal infrastructure and by providing technical expertise.

We propose that the measures already taken in this regard should be intensified, and we would be prepared to make additional resources

available for the secretariats if they specify their needs for additional resources to fulfil these tasks.

In this context, we strongly support element 7.1.2 of subprogramme 7, concerning the coordination of Convention Secretariats. Secretariats should strengthen consultations and consider possibilities for providing common services.

As a very last point, Mr. Chairman, that Switzerland considers to be of specific relevance, let me mention element 7.1.4 - the preparatory work within UNEP for the development of legal instruments on environmental impact assessment. Switzerland strongly believes that important work still has to be done in this field, especially in what concerns standardisation of norms for impact assessment studies and generalisation of their use within and outside the UN-system.

Plan Vigie (sous-programme 10)

Le Plan Vigie est d'une importance significative aux yeux de ma délégation. Nous sommes en effet convaincus - de manière générale - que l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de prise de décision, dans les politiques sectorielles et dans les planifications nationales ne peut se faire efficacement que si des informations précises et adéquates sont fournies aux gouvernements.

Le PNUÉ, dans ce contexte, dispose d'une position idéale, tant au sein du système des Nations Unies que face à la communauté internationale, pour rassembler toute information pertinente dans le domaine de l'environnement et rendre cette information largement disponible. Le Plan Vigie et ses différentes composantes ont déjà fourni des résultats encourageants, que je tiens à saluer ici.

Il nous semble cependant très important de souligner aussi la difficulté qu'il y a pour un programme aussi global et ambitieux à fournir à ses usagers les informations dont chacun a besoin, tant sont différents ses besoins. Cette difficulté est amplifiée encore par celles qui sont relatives à la prise de données dans des contextes très différenciés. Cette prise de données exige des solutions appropriés, tant au plan scientifique qu'au plan de la méthodologie.

Considérant que le Plan Vigie absorbe près du quart des ressources du Fonds de l'Environnement, il nous paraît dès lors judicieux d'associer à l'expression de notre soutien à ce programme la demande expresse que soient entrepris sans délai tous les efforts nécessaires pour assurer que les services offerts par le Plan Vigie répondent le plus directement possible aux besoins de tous ses utilisateurs, ainsi qu'à leurs possibilités - en particulier dans le domaine des techniques et des méthodologies promues par le programme. C'est la raison pour laquelle nous nous associons à la proposition nordique demandant une analyse en profondeur du Plan Vigie et la définition d'une stratégie visant au renforcement et à l'amélioration du Plan.

Une remarque concernant le document 29 (Centre d'assistance environnementale d'urgence, UNCEA):

Nous partageons l'analyse de la Directrice exécutive qui soulève de nombreux points critiques. Il ressort de ce document que les choses n'ont pas évolué dans le sens voulu sur tous les plans. Nous nous réjouissons d'autre part que de nombreuses délégations y compris celle des Etats-Unis, partagent le point de vue selon lequel les fonctions essentielles de ce Centre correspondent à un besoin. Il s'agit dès lors de déterminer dans quel cadre pourrait s'inscrire cette activité que le délégué américain a - à juste titre - défini comme celle d'une "centrale téléphonique" (911).

A notre avis il est prématuré de mettre un terme au fonctionnement du Centre. Que tout n'ait pas marché dans le sens escompté par le 16^e Conseil d'administration est aussi dû au fait que le mandat du Centre a été défini d'une façon très générale, voire floue et peu précise. Il s'impose à notre avis de tenir compte des actuelles défaillances, et sur le plan du fonctionnement du Centre et sur le plan des défauts de la formulation de son mandat.

Nous proposons dès lors de continuer la phase pilote de 12 mois en définissant sans équivoque un mandat clair, net et précis. Ce mandat doit obligatoirement comprendre une analyse des options sur le plan institutionnel. Ma délégation a élaboré un projet de résolution

qui tient compte de ces considérations et elle serait heureuse de recevoir des commentaires à son propos.

Lutte contre la désertification

Les questions relatives à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ont toujours revêtu une grande importance pour la Suisse. A ce titre, je tiens à exprimer notre soutien et notre appréciation au Centre d'activité du programme Désertification du PNUE. Nous formulons les meilleurs voeux à l'intention de M. Cardy auquel nous souhaitons le plus grand succès dans sa tâche essentielle.

Nous souhaitons en particulier saluer les premiers résultats de la coopération entre le PNUE et le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention internationale sur la désertification, en particulier en Afrique. Notre espoir est de voir cette coopération se renforcer, d'autant plus que l'expertise concentrée par le PNUE dans ce domaine est unique et irremplaçable. A ce titre, nous apprécierons toute information additionnelle concernant les modalités de cette coopération PNUE/CIN-D.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que les activités développées par le PNUE dans l'optique du CIN-D ne devraient pas se faire au détriment des activités régulières du Centre d'activité de programme, et spécialement celles qui sont dirigées directement vers l'assistance aux pays frappés par la désertification dans toutes les régions du monde, p.e. dans les domaines du renforcement des capacités et l'assistance à la formulation de stratégies nationales.

Renforcement des capacités

La Suisse accorde une haute priorité au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel et à la coopération inter-étatique. Aussi apprécie-t-elle les sous-programmes 11 et 12.

Les éléments de programme consacrés à la formation, à l'éducation et à la sensibilisation sont décrits de manière intéressante; cependant, les relations institutionnelles et opérationnelles entre le PNUE et le PNUD - fondamentales en l'occurrence - nous semblent devoir encore être clarifiées. Nous nous réjouissons de l'imminence du Conseil d'administration du PNUD, dès la fin de ce mois, qui nous donnera l'occasion de poursuivre toute échange de vue utile dans ce domaine.

Quant au soutien que le PNUE entend donner aux activités des commissions économiques régionales, nous croyons qu'il peut être très positif. Nous sommes de l'avis que le PNUE devrait consacrer une attention toute particulière à ce genre d'activités, et y améliorer encore son expertise.

Enfin, il me faut signaler une erreur de rédaction dans les description de l'activité 12.1.2.e). Le suivi de la Conférence ministérielle de Lucerne, tenue entre autre sous l'égide de la CEE de l'ONU, porte sur l'assistance technique et la coopération avec les Etats d'Europe centrale et d'Europe de l'Est - et non pas avec les pays en développement. Par ailleurs, le nom exact du programme est le suivant: "Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale".

**Déclaration de la Suisse au Conseil d'administration (17ème session) du
PNUE**
Point 8 de l'ordre du jour: Protection de l'atmosphère

(Salutations et remerciements d'usage)

Nous nous félicitons des activités du PNUE pour la protection de l'atmosphère qui revêt une grande importance. Dans le cadre de ce programme, le PNUE a entièrement joué son rôle de catalyseur.

Remarques concernant le thème PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

La Convention-cadre sur les changements climatiques, signée à Rio par quelque 154 nations, énonce des principes destinés à guider l'action de la communauté internationale dans la prévention du réchauffement de la planète. Elle reconnaît à cet égard les contributions importantes apportées par les organisations des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à l'échange des résultats de la recherche scientifique et à la coordination de la recherche. D'autre part, au titre de ses engagements généraux, la Convention prévoit que toutes les Parties encouragent et soutiennent par leur coopération les travaux de recherche et d'observation permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps des changements climatiques, l'échange de données scientifiques et socio-économiques sur les changements climatiques, et les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans ce domaine.

Le PNUE a un rôle important à jouer dans le cadre de plusieurs articles de la Convention: article 4 (INVENTAIRES DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE), articles 5 (RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE) et 6 (EDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC). Avec l'IPCC, le PNUE peut et doit fournir aux Parties à la Convention les bases nécessaires pour que les dispositions de la Convention puissent être mises en oeuvre sans délai. Nous nous félicitons dès lors de la volonté du Programme de soutenir activement ce processus.

Dans ce contexte, nous désirons souligner tout particulièrement le rôle fondamental de l'information dans le domaine des changements climatiques. Le public, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, est encore extrêmement mal informé et confus sur ce problème. Nous devons redoubler nos efforts pour présenter au public une information de qualité, objective et surtout accessible. La collaboration qui s'est établie entre le PNUE, par le biais notamment de l'IUCC, et le secrétariat intérimaire de la Convention, devrait permettre des progrès dans ce sens. Car, en définitive, aucune mesure ne pourra avoir de résultats si les individus eux-mêmes ne sont pas prêts à agir, en toute connaissance de cause.

Concernant maintenant les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat (GIESC), nous tenons à remercier le professeur Bolin pour son exposé, son engagement et ses compétences qu'il a mis à disposition du GIESC.

Permettez-nous de mentionner encore un point important. Etant donné que de nombreux acteurs sont actifs dans les domaines de la recherche, il est essentiel de bien coordonner les travaux et d'éviter les doubles-emplois. Ces exigences ont été à la base de la *Déclaration sur l'Action pour le climat*, issue de la Réunion intergouvernementale sur le Programme climatologique mondial, qui a eu lieu à Genève les 14-16 avril dernier. Nous souhaitons dès lors qu'une suite soit donnée à la recommandation de cette Déclaration concernant l'élaboration d'une *proposition intégrée* comprenant un examen critique des mécanismes de coordination existants dans les activités se rapportant au Programme climatologique mondial, des recommandations concernant l'amélioration de l'efficacité dans la planification et la mise en oeuvre des programmes de travail, et différentes options de budget pour un programme intégré.

Enfin, concernant en particulier les activités futures du programme mondial pour l'étude des incidences du climat et les stratégies d'adaptation, nous voudrions souligner l'importance des études sur l'impact des changements climatiques sur l'environnement et la nécessité d'identifier les systèmes particulièrement vulnérables. Afin de permettre la mise au point de stratégies appropriées pour réduire la vulnérabilité de nos sociétés aux effets des changements climatiques, nous voudrions rappeler aussi l'importance de l'évaluation des incidences socio-économiques dues à la variabilité du climat et de ses changements induits par l'homme.

Merci Monsieur le Président